



Tarif dès le 1^{er} janvier 2020

REPRISE DE L'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITE D'ORIGINE NON RENOUVELABLE

ENERGIE	Prix de l'énergie reprise par Viteos ($P \leq 30$ kVA)			TVA exclue	TVA 7.7% incluse*
E-E-PI	Heures pleines (HP/HC)	CHF/kWh	0.05391	0.05806	
GARANTIE D'ORIGINE	Prix de la garantie d'origine reprise par Viteos ($2 < P \leq 30$ kVA)			TVA exclue	TVA 7.7% incluse*
E-Q-PI30-	Heures pleines (HP/HC)	CHF/kWh	0.00009	0.000097	
Prix intégré pour info	Prix de reprise comprenant l'énergie et la garantie d'origine ($2 < P \leq 30$ kVA)			TVA exclue	TVA 7.7% incluse*
	Heures pleines (HP/HC)	CHF/kWh	0.05481	0.05903	

* prix arrondis à titre indicatif

REGLES		
Comptage avec courbe de charge		Pour les installations dont $P > 30$ kVA, le comptage est obligatoirement équipé de la mesure de la courbe de charge. Pour des installations jusqu'à 30 kVA inclus la pose d'un compteur à courbe de charge est optionnelle.
Etablissement d'un contrat		Pour la reprise de courant issu de productions d'origine non renouvelable, un contrat est établi lorsque la puissance de l'installation est supérieure à 30 kVA.
Garantie d'origine de l'énergie		Pronovo établit les certificats de garantie d'origine (GO) pour chaque kilowattheure d'électricité produit. La GO est découplée du flux d'électricité physique et est négociée séparément comme un certificat de labellisation.
Exception		Les installations dont la puissance est inférieure à 2 kVA ($P < 2$ kVA), ne peuvent émettre de garanties d'origine (GO). En conséquence, ces installations ne sont pas rémunérées pour les GO produites. Seule l'énergie est rémunérée par Viteos.